



Voiture maquillée ou volée demande de renseignements

Par **Elphyra**, le **21/05/2014** à **17:01**

BonjourrrrrJe ne suis pas certaine d'être dans la bonne section du forum et je vous prie de m'en excuser par avance.rnrnJe vous explique notre situation.rnrnIl y a quelque temps un accident à eu lieu à 30km de notre domicile, lors de cet accident un gendarme à été blessé. Dans leurs enquête les gendarmes convoque les propriétaires ayant un véhicule de la même marque que la voiture qui à pris la fuite.rnrnMon mari à donc été convoqué lundi pour vérifier la voiture. Après vérification, ils constatent que notre véhicule n'est pas celui qui avait causé l'accident (nous le savions déjà). Mais en revanche ils constatent que le numéro de châssis n'est pas frappé correctement (très légèrement de travers), ils fonds venir un expert (qui se trouve à 1h30) et après l'expertise, il conclus que la voiture et soit maquillée ou volée.rnrnNous avons acheté ce véhicule en octobre 2013 à un particulier (collègue de travail de mon mari) avec toutes les pièces nécessaire à la vente carte grise, certificat de non cage, CT et toutes les factures depuis son achat.rnrnBien évidemment nous avons acheté ce véhicule à crédit. Aujourd'hui nous ne savons pas si la voiture nous serra restituée ou non. En revanche, ce que nous savons c'est que nous devons continuer de payer le crédit.rnrnQuel est le moyen de mettre un terme au crédit si nous n'avons plus la voiture ?rnrnMerci pour vos réponsesrnrnBonne après midi

Par **Lag0**, le **22/05/2014** à **07:56**

Bonjour,rnA priori, il n'y a pas de recours.rnVous devez continuer de payer le crédit ou le solder.rnC'est la même chose lorsque vous avez un accident et que le véhicule est complètement détruit...

Par **Elphyra**, le **22/05/2014 à 08:24**

Bonjour rnrnMerci pour votre réponse mais nous y sommes pour rien, il n'y pas moyen de se retourner contre le vendeur et faire annuler la vente pour vice caché ?rnrnMerci et bonne journée

Par **Lag0**, le **22/05/2014 à 08:58**

Vous posiez la question de savoir si vous pouviez mettre un terme au crédit, je vous ai répondu sur ce point.rnVous retourner contre le vendeur, c'est autre chose, mais de toute façon, il faudra bien solder le crédit...

Par **Elphyra**, le **22/05/2014 à 09:06**

Donc je vais poser une autre question, pardonner moi de ne pas avoir été claire.rnrnEst il possible de se retourner contre le vendeur pour vice cacher afin de faire annuler la vente et donc de lui demander le remboursement ?rnrnVous remerciant de votre réponsernrnBonne journée

Par **jsdevathaire**, le **12/06/2014 à 16:39**

Bonjour,rnrnAvez vous récupéré votre véhicule?rnrnBonne fin d'après midi.

Par **Elphyra**, le **12/06/2014 à 17:13**

BonjourrnrnOui nous avons récupérer le véhicule et devons le mettre aux normes moyennant la somme de 5600 € que nous n'avons pas bien évidemment. Nous avons donc porté plainte contre le vendeur pour visse caché et demandons l'annulation de la vente.rnrnBonne soirée

Par **jsdevathaire**, le **12/06/2014 à 17:37**

Vous entendez quoi par "norme"? Vous circulez avec ce véhicule actuellement? avec une carte grise?rnQuelle est la marque et le modèle de celui-ci?rnrnBonne soirée

Par **Elphyra**, le **12/06/2014 à 17:53**

On circule avec un document du procureur qui nous donne l'autorisation de rouler avec. Nous devons la faire refrapper.rnrnc'est une BMW